

démoniens (1), d'Areus et des autres alliés, — traité valable à perpétuité, conformément aux conditions apportées par les ambassadeurs.

Le traité sera gravé par les soins du secrétaire de la prytanie sur une stèle de bronze, et exposé sur l'Acropole près du temple d'Athéna Polias. Les autorités prêteront aux ambassadeurs qui se sont présentés le serment relatif à l'alliance, suivant les rites... (2).

Le succès ne répondit pas aux espérances des coalisés : les affaires publiques sortirent de cette lutte plus confuses et plus instables que jamais (3). Il ne semble pas néanmoins qu'Antigone ait usé de représailles contre Mantinée à cause de sa participation à la guerre de Chrémonidès. Quant à Sparte, elle ne désarma pas tout d'abord : mais ses forces s'épuisèrent dans un duel sanglant avec Aristodémos, tyran de Mégalopolis (4). La Ligue Arcadienne n'existant plus (il n'est pas question des Arcadiens dans le décret de Chrémonidès) (5), seule la Ligue achéenne, après la réforme de sa magistrature suprême (6), devenait susceptible d'une action puissante. Avec Aratos, elle allait affirmer ses droits à la prééminence. Le subtil Achéen se substitua à Sparte dans la lutte contre les tyrans, contre la Macédoine et dans l'alliance égyptienne (7), avec cette différence qu'il réservait ses sympathies aux démocraties régulières. C'était donc en lui que les villes devaient chercher, surtout après la délivrance de Corinthe en 248, le point d'appui de leur liberté. C'est ce que fit Mantinée.

(1) Areus I<sup>er</sup>, roi de Sparte, était allé, en 272, combattre en Crète pour les Gortyniens. (Plut. *Pyrrhos*, 27).

(2) Voy. pour les serments, le n° 33 du C. I. A. II.

(3) Droysen. *Hist. de l'Hellén.* III, p. 240.

(4) Pausan. VIII, 27, 8. — Plut. *Agés.* 3.

(5) Elle avait peut-être été supprimée après 323. Mais on ne saurait invoquer, en faveur d'un renouvellement ultérieur de la Ligue arcadienne, le décret des Dix-Mille en l'honneur de Phylarchos. La date de cette inscription est encore incertaine. Il y a plusieurs systèmes : celui de M. Foucart, qui tient pour l'année 224 (*Inscr. du Pélopon.* 340<sup>a</sup>), celui de Klatt (*Forschungen.* p. 89, sq.) qui conclut pour une date incertaine, antérieure à 238, celui de Droysen (*Hellénisme.* III, p. 561), qui propose la période 251-238 : il avait d'abord été approuvé par Dittenberger (*Sylloge*, p. 261), qui s'est ensuite (*Ibid.* p. 661) prononcé pour le IV<sup>e</sup> siècle. (Cf. Swoboda *Rhein. Mus.* XLIV, p. 337, 2).

(6) A partir de 253, on ne nomme plus qu'un stratège, au lieu de deux. C'était renforcer la direction de la Ligue en la concentrant. (Polyb. II, 43, 27 — Strab. p. 385).

(7) Plut. *Aratus*, 24.